Association Syndicale des Propriétaires du Domaine de Grandchamp
Autorisée par Arrêté Préfectoral du 20 Juin 1929

NOTE D'INFO N° 11 – OCTOBRE 2013

Travaux sur la voirie du Domaine :

- Dans la semaine du 23 septembre, l'entreprise CHAMPION JR, sélectionnée par appel d'offres, réalise des travaux sur le réseau d'assainissement du Domaine suite à des ruptures de canalisation. Elle procède au remplacement d'un avaloir allée des Chasseurs et reprendra l'enrobé sur l'ensemble du carrefour entre les allées du Bois, des Chasseurs et du Golf.
- Un appel d'offres a été lancé le 13 septembre vers sept entreprises pour réparer quarante-quatre trous en formation sur les chaussées du Domaine ; les devis doivent nous parvenir le 25 octobre au plus tard, et les travaux ne devraient pas être réalisés avant fin novembre.

Réfection de l'allée des Potagers :

- Le président a signé le 29/07/2013 le protocole d'accord mis au point entre les avocats du Conseil Général et de l'ASA, conformément à la sixième résolution de l'Assemblée des Propriétaires du 16/05/2013.
- Nous devrions recevoir, dans les semaines à venir, par l'intermédiaire de notre avocat, un chèque du montant de la transaction (89.394,44€).
- Le syndicat fait dès à présent le nécessaire pour choisir un maître d'œuvre et lancer la consultation des entreprises pour réaliser les travaux. Le maître d'œuvre assurera ensuite la supervision des travaux qui seront commandés par l'ASA.

Bornes allée du Bas-Perruchet :

Le 5 avril 2013 une voiture a actionné les bornes allée du Bas-Perruchet pour aller en direction de la sortie vers Saint Germain en Laye ; derriere elle, une seconde voiture qui n'était pas équipée d'une télécommande a forcé le passage ; les bornes se sont relevées et ont endommagé sa voiture. La conductrice de cette voiture a refusé de remplir un constat amiable et est repartie ; notre garde a toutefois relevé le matricule de la voiture.

A la suite de cet incident, la société Domatec est venu constater les dégâts relatifs à la borne et a essayé en vain de la réparer : il est nécessaire de changer l'ensemble des deux bornes.

L'ASA a déposé une plainte pour délit de fuite sur la base du matricule de la voiture. La compagnie d'assurance a mandaté un expert : l'expertise a eu lieu le 9 septembre 2013. Nous sommes en attente d'une décision de l'assurance.

Espaces verts :
Attention à la pyrale du buis

Nous avons constaté dans le Domaine à plusieurs endroits, sur le square Rachel de Camp et chez plusieurs propriétaires, que cette chenille commence à sévir et à dévorer les feuilles des buis.

Nous vous conseillons :

- De surveiller vos buis,
- De les passer au Karcher en cas d'attaque,
- De les traiter au plus vite avec un fongicide de type « vers gris » de chez Bayer,
- De déposer de l'engrais au pied des arbustes pour leur redonner de la vigueur.

Évacuation des déchets toxiques et dangereux

Nous rappelons ci-dessous une règle de base concernant l'usage du réseau d'assainissement de l'ASA.

Comme le précise le Code de santé publique dans l'article R 1331-2, les rejets de toute matière solide, liquide ou gazeuse, autres que ceux produits par les usages domestiques des familles, sont STRICTEMENT INTERDITS dans les réseaux d'assainissements du Domaine.

L'article R 1337-2 précise qu'une amende de 10 000 Euros peut être encourue pour des déversements de tels produits autres que domestiques.

« Les produits de type hydrocarbure, huile industrielle, solvants, peintures…et résidus de maçonnerie, ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts et les puisards » ; il faut s'en assurer à l'occasion de travaux confiés à des entreprises ; la mairie peut fournir tous les renseignements nécessaires pour s'en débarrasser.

A tous et à toutes, nous souhaitons un bel automne,

Le Syndicat

Horaires de permanence du secrétariat :

9h00 - 12h00 : Mercredi & Vendredi - 2ème Samedi de chaque mois (hors vacances scolaires)

14h00 - 18h00 : Lundi, Mardi, Jeudi